

# CONSEIL NATIONAL DE RECHERCHE DU CANADA

6100, AVENUE ROYALMOUNT  
MONTRÉAL, QC  
H4P 2R2

## REMPLACEMENT DE FINIS DE PLANCHER

No. DE PROJET CLIENT :  
DOSSIER No. : LA 13-22

## LISTE DE DESSINS

ÉMIS NUMÉRO	TITRE	RÉVISION
<b>GÉNÉRALITÉS</b>		
<input checked="" type="checkbox"/> A-000	PAGE COUVERTURE ET LISTE DE DESSINS	00
<input checked="" type="checkbox"/> A-001	NOTES ET LÉGENDES	00
<input checked="" type="checkbox"/> A-002	ZONE DES TRAVAUX ET MOBILISATION	00
<b>PLANS DES NIVEAUX</b>		
<input checked="" type="checkbox"/> A-051	RDC ET ÉTAGE - DÉMOLITION	00
<input checked="" type="checkbox"/> A-101	RDC ET ÉTAGE - CONSTRUCTION	00

Conseil national de recherche du Canada  
Remplacement de finis de plancher

Pour appel d'offres : 2023-02-09  
Dossier: LA 13-22


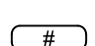

NOTES - TRAVAUX EN PRÉSENCE D'AMIANTE

CERTAINS MATÉRIAUX ET FINIS DEVANT ÊTRE MANIPULÉS DURANT LES TRAVAUX DE CE PROJET CONTIENNENT DE L'AMIANTE.

L'ENTREPRENEUR DEVRA SE CONFORMER, SANS S'Y LIMITER, AUX PRESCRIPTIONS DU CNESST POUR TOUS LES TRAVAUX EN LIEN OU EN CONTACT AVEC DES MATÉRIAUX CONTENANT DE L'AMIANTE.

L'ENTREPRENEUR DOIT SE CONFORMER AU DEVIS D'HYGIÈNE.

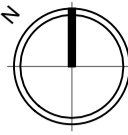
LÉGENDE DES SYMBOLES

-  BÂTIMENT EXISTANT
-  NUMÉROTATION ET IDENTIFICATION DES PIÈCES
-  DRAIN DE PLANCHER OU DE TOIT

NOTES GÉNÉRALES

- 1 - SAUF SI INDIQUÉ, TOUS LES FINIS INTÉRIEURS SONT CONSERVÉS.
- 2 - SAUF SI INDIQUÉ, TOUS LES REVÊTEMENT DE SOL SONT CONSERVÉS.
- 3 - SAUF SI INDIQUÉ, TOUS LES MATÉRIAUX DE FAÇADE ET DE TOITURE SONT CONSERVÉS.
- 4 - VÉRIFIER TOUTES LES DIMENSIONS AU CHANTIER. AUCUNE DIMENSION NE DOIT ÊTRE PRISE SUR LES DESSINS AVEC UNE ÉCHELLE. SI DES DIFFÉRENCES SONT NOTÉES, LES DIMENSIONS INDIQUÉES AUX PLANS DOIVENT ÊTRE CONSIDÉRÉES COMME EXACTES.
- 5 - AVISER L'ARCHITECTE DE TOUTE ANOMALIE ET/OU CONDITION SPÉCIALE **AVANT** L'EXÉCUTION DES TRAVAUX.
- 6 - PRENDRE CONNAISSANCE DE TOUTES LES CONDITIONS DE CHANTIER RELIÉES AUX TRAVAUX À EXÉCUTER AFIN D'IDENTIFIER LA DÉMOLITION, LES ASSEMBLAGES ET LES MATÉRIAUX EXISTANTS. **PRÉVOIR TOUTES LES INTERVENTIONS SELON LES RELEVÉS DES CONDITIONS EXISTANTES.** S'ASSURER DE LA CONCORDANCE DES DIMENSIONS ET DES ASSEMBLAGES ENTRE LES DESSINS ET LES CONDITIONS EXISTANTES.
- 7 - RÉPARER TOUTES LES SURFACES SUITE AUX TRAVAUX DE DÉMOLITION ET DE CONSTRUCTION. LES SURFACES EXISTANTES TOUCHÉES PAR LES TRAVAUX DOIVENT ÊTRE RÉPARÉES AVANT LA POSE DES NOUVEAUX REVÊTEMENTS.
- 8 - AUX ENDROITS OÙ DES TRAVAUX DOIVENT ÊTRE EXÉCUTÉS ET OÙ LES FINIS ET LES REVÊTEMENTS EXISTANTS SONT CONSERVÉS, L'ENTREPRENEUR DOIT PROTÉGER CES SURFACES DURANT TOUTE LA DURÉE DES TRAVAUX ET LES NETTOYER PAR LA SUITE.
- 9 - AUX ENDROITS OÙ DES TRAVAUX DOIVENT ÊTRE EXÉCUTÉS, TOUTES LES FENÊTRES DOIVENT ÊTRE PROTÉGÉES CONTRE LES BRIS, SOUILLURES ET L'INFILTRATION DE POUSSIÈRE.
- 10 - LES ZONES DE CHANTIER ET D'ENTREPOSAGE/ CONTENEUR ET ÉVACUATION DES DÉCHETS DOIVENT ÊTRE SÉCURISÉES. UN PÉRIMÈTRE DE SÉCURITÉ CLÔTURÉ ET SÉCURISÉ DOIT ÊTRE INSTALLÉ AU POURTOURS DE TOUTES LES ZONES AFFECTÉES PAR LES TRAVAUX QUELLES SOIENT INTÉRIEURES OU EXTÉRIEURES.
- 11 - L'ENTREPRENEUR DOIT FOURNIR SES PROPRES CONTENEURS À DÉCHETS ET EN ASSURER LEUR ÉVACUATION. IL EST INTERDIT D'UTILISER LES CONTENEURS DU BÂTIMENT.
- 12 - DES CLOISONS TEMPORAIRES ÉTANCHES DOIVENT ÊTRE PRÉVUES POUR PROTÉGER DE LA POUSSIÈRE ET DES ODEURS, LES ESPACES ADJACENTS NON TOUCHÉS PAR LES TRAVAUX.
- 13 - À LA FIN DES TRAVAUX, L'ENTREPRENEUR DOIT DISPOSER DE TOUS LES MATÉRIAUX DE DÉMOLITION ET AUTRES DÉCHETS INHÉRENTS AU CHANTIER ET NETTOYER LES LIEUX.

PLAN CLÉ



- NOTES
- 1 - TOUS LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DOIVENT SE FAIRE SELON LE CODE DE CONSTRUCTION DU QUÉBEC, LES NORMES EN VIGEUR, LE RÉGLEMENT SUR LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL (RSST) ET LE CODE DE SÉCURITÉ POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION (CSTC).
  - 2 - L'ENTREPRENEUR EST RESPONSABLE DE LA SÉCURITÉ DU CHANTIER ET DOIT SE CONFORMER AUX CODES, NORMES ET RÉGLEMENTS EN VIGEUR.
  - 3 - L'ENTREPRENEUR A LA RESPONSABILITÉ DE VÉRIFIER TOUS LES NIVEAUX, DIMENSIONS ET MESURES AVANT DE DÉBUTER LES TRAVAUX. LES ERREURS ET OMISSIONS DOIVENT ÊTRE SIGNALÉES AUX PROFESSIONNELS.
  - 4 - AUCUNE MESURE À L'ÉCHELLE NE DOIT ÊTRE PRISE DIRECTEMENT SUR LES PLANS. LIRE LES DIMENSIONS INDIQUÉES.
  - 5 - L'ENTREPRENEUR DOIT SUIVRE LES DOCUMENTS DES AUTRES PROFESSIONNELS POUR TOUTES LES DISCIPLINES RELIÉES AU PROJET.

CLIENT

**Langlois**  
architectes inc.

190, 2e AV  
LASALLE, QC  
H8P 2G5  
TEL : 514-733-6251

ARCHITECTURE

INGÉNIEUR EN STRUCTURE

INGÉNIEUR EN MÉCANIQUE ET ÉLECTRICITÉ

NO.	DATE	RÉVISION
00	2023-02-09	POUR APPEL D'OFFRES
AA	2023-01-25	POUR COMMENTAIRES

REMPACEMENT DE FINI DE PLANCHER  
CONSEIL NATIONAL DE RECHERCHE DU CANADA

PROJET

NOTES ET LÉGENDES

TITRE DU DESSIN  
DATE : 2022-12-15  
No. D'APPEL D'OFFRES :  
No. DE PROJET CLIENT :  
No. DE DOSSIER LA : 13-22

ÉCHELLE : INDIQUÉE  
DESSINÉ PAR : CGM  
VÉRIFIÉ PAR : ML



A-001 00

SCEAU

PLAN CLÉ

- NOTES
- 1 - TOUS LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DOIVENT SE FAIRE SELON LE CODE DE CONSTRUCTION DU QUÉBEC, LES NORMES EN VIGEUR, LE RÉGLEMENT SUR LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL (RSS1) ET LE CODE DE SÉCURITÉ POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION (CSTC).
  - 2 - L'ENTREPRENEUR EST RESPONSABLE DE LA SÉCURITÉ DU CHANTIER ET DOIT SE CONFORMER AUX CODES, NORMES ET RÉGLEMENTS EN VIGEUR.
  - 3 - L'ENTREPRENEUR A LA RESPONSABILITÉ DE VÉRIFIER TOUS LES NIVEAUX, DIMENSIONS ET MESURES AVANT DE DÉBUTER LES TRAVAUX. LES ERREURS ET OMISSIONS DOIVENT ÊTRE SIGNALÉES AUX PROFESSIONNELS.
  - 4 - AUCUNE MESURE À L'ÉCHELLE NE DOIT ÊTRE PRISE DIRECTEMENT SUR LES PLANS, LIRE LES DIMENSIONS INDIQUÉES.
  - 5 - L'ENTREPRENEUR DOIT SUIVRE LES DOCUMENTS DES AUTRES PROFESSIONNELS POUR TOUTES LES DISCIPLINES RELIÉES AU PROJET.

CLIENT

**Langlois**  
architectes

190, 2e AV  
LASALLE, QC  
H8P 2G5  
TEL : 514-733-6251

ARCHITECTURE

INGÉNIEUR EN STRUCTURE

INGÉNIEUR EN MÉCANIQUE ET ÉLECTRICITÉ

NO.	DATE	RÉVISION
00	2023-02-09	POUR APPEL D'OFFRES
AA	2023-01-25	POUR COMMENTAIRES

REEMPLACEMENT DE FINI DE PLANCHER  
CONSEIL NATIONAL DE RECHERCHE DU CANADA

PROJET

PLAN DE MOBILISATION  
REZ-DE-CHAUSSÉE

TITRE DU DESSIN  
DATE : 2022-12-15  
No. D'APPEL D'OFFRES :  
No. DE PROJET CLIENT :  
No. DE DOSSIER LA : 13-22

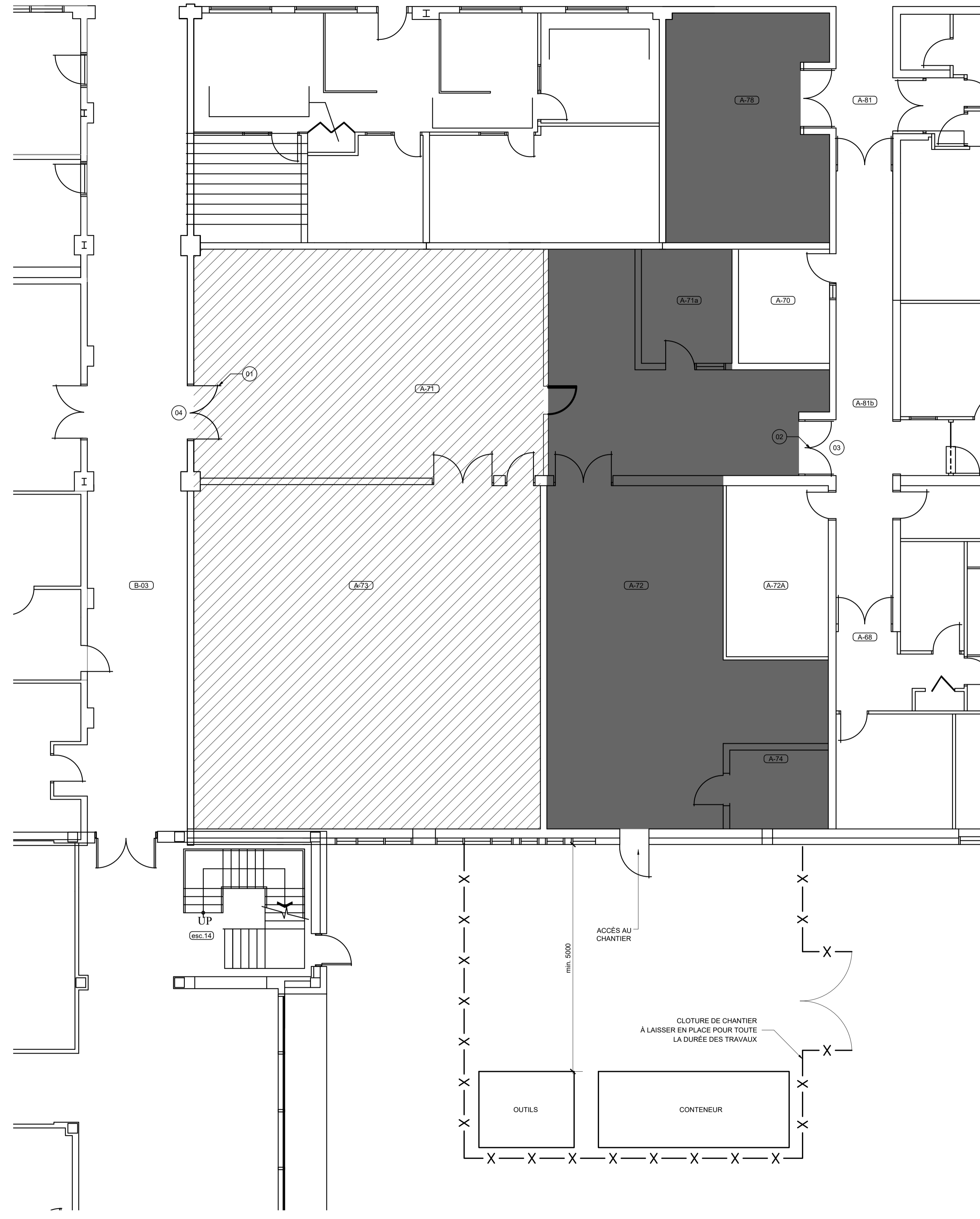
ÉCHELLE : INDIQUÉE

DESSINÉ PAR : CGM

VÉRIFIÉ PAR : ML

**A-002** 00

SCEAU



- NOTES GÉNÉRALES - MOBILISATION
- 1- RECOUVRIR ET SCELLER TOUTES LES OUVERTURES (SANS S'Y LIMITER, GRILLES DE VENTILATION, FENÊTRES, PORTES, ETC...) ENTRE LA ZONE DES TRAVAUX ET LES LOCAUX ADJACENTS.
  - 2- HAUTEUR SOUS LES CONDUIT DE VENTILATION AU PLAFOND : 3400

- PORTÉE DE TRAVAUX
- REEMPLACEMENT DU FINI DE PLANCHER DANS LES LOCAUX : A-71, A-71a, A-72, A-73 ET A-78

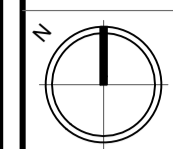
LÉGENDE DE MOBILISATION

CLOISON TEMPORAIRE EN MONTANTS DE BOIS DE TYPE 2 X 4 RECOUVERTS DE POLYTHÈNE RENFORCÉ. MAINTENIR CES CLOISONS EN PLACE POUR TOUTE LA DURÉE DES TRAVAUX. PRÉVOIR UNE PORTE DE TYPE RÉSIDENIELLE AVEC BALAI DE BAS DE PORTE POUR PERMETTRE L'ÉVACUATION DU CHANTIER EN CAS D'URGENCE. FOURNIR ET INSTALLER TAPIS AUTOCOLLANT DU CÔTÉ DE LA SORTIE.

POUR PERMETTRE UN TRAVAIL UNIFORME, LA CLOISON DEVRA ÊTRE DÉPLACÉE LORSQUE L'ÉTAPE 1 SERA COMPLÉTÉE.

- ÉTAPE 1
- ÉTAPE 2
- 01 PORTE À SCELLER POUR L'ÉTAPE 1
- 02 PORTE À SCELLER POUR L'ÉTAPE 2
- 03 PORTE D'ACCÈS DES EMPLOYÉS POUR L'ÉTAPE 1
- 04 PORTE D'ACCÈS POUR LES EMPLOYÉS POUR L'ÉTAPE 2

01 PLAN DE MOBILISATION - RDC  
ECH. 1:75



NOTES

- 1 - TOUS LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DOIVENT SE FAIRE SELON LE CODE DE CONSTRUCTION DU QUÉBEC, LES NORMES EN VIGEUR, LE RÉGLEMENT SUR LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL (RSS1) ET LE CODE DE SÉCURITÉ POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION (CSTC).
- 2 - L'ENTREPRENEUR EST RESPONSABLE DE LA SÉCURITÉ DU CHANTIER ET DOIT SE CONFORMER AUX CODES, NORMES ET RÉGLEMENTS EN VIGEUR.
- 3 - L'ENTREPRENEUR A LA RESPONSABILITÉ DE VÉRIFIER TOUS LES NIVEAUX, DIMENSIONS ET MESURES AVANT DE DÉBUTER LES TRAVAUX. LES ERREURS ET OMISSIONS DOIVENT ÊTRE SIGNALÉES AUX PROFESSIONNELS.
- 4 - AUCUNE MESURE À L'ÉCHELLE NE DOIT ÊTRE PRISE DIRECTEMENT SUR LES PLANS. LIRE LES DIMENSIONS INDICQUÉES.
- 5 - L'ENTREPRENEUR DOIT SUIVRE LES DOCUMENTS DES AUTRES PROFESSIONNELS POUR TOUTES LES DISCIPLINES RELIÉES AU PROJET.

CLIENT

**Langlois**  
architectes inc.  
190, 2e AV  
LASALLE, QC  
H8P 2G5  
TEL : 514-733-6251

ARCHITECTURE

INGÉNIEUR EN STRUCTURE

INGÉNIEUR EN MÉCANIQUE ET ÉLECTRICITÉ

NO.	DATE	RÉVISION
00	2023-02-09	POUR APPEL D'OFFRES
AA	2023-01-25	POUR COMMENTAIRES

REMPACEMENT DE FINI DE PLANCHER  
CONSEIL NATIONAL DE RECHERCHE DU CANADA

PROJET

PLAN DE DÉMOLITION  
REZ-DE-CHAUSSÉE

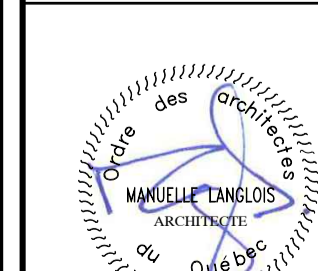
TITRE DU DESSIN

DATE : 2022-12-15

No. D'APPEL D'OFFRES :

No. DE PROJET CLIENT :

No. DE DOSSIER LA : 13-22



ÉCHELLE : INDIQUÉE  
DESSINÉ PAR : CGM  
VÉRIFIÉ PAR : ML

A-051 00

SCEAU



NOTES GÉNÉRALES DE DÉMOLITION

PRÉVOIR DE RETIRER PAR CASSAGE ET MEULAGE DU BÉTON ET ENSUITE NETTOYAGE. L'ÉQUIVALENT À DIVERS ENDROITS DE 10m<sup>2</sup> D'HUILLE SUR TOUTES LES SURFACES DE FINI DE PLANCHER À REMPLACER. AUX POURTOURS DES LOCAUX, RETIRER PLINTHE DE BAS DE MUR EN VYNILE. ENLEVER TOUTE LA COLLE ET LES ASPÉRITÉS. PRÉPARER LES SURFACES POUR RECEVOIR LES NOUVELLES PLINTHES À GORGE

LÉGENDE DE DÉMOLITION

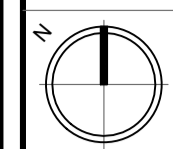
- TUILE VINYLE CONTENANT DE L'AMIANTE À ENLEVER  
RETIRER LES TUILES ET SCARIFIER LE PLANCHER POUR ENLEVER TOUTE LA COLLE. PRÉPARER POUR LA RÉPARATION DES FISSURES.
- PLANCHER EN BÉTON PEINT  
SCARIFIER LE PLANCHER POUR OBTENIR LE MÊME FINI QUE LES SURFACES ADJACENTES

NOTES SPÉCIFIQUES DE DÉMOLITION

- 001 CLÔTURE MÉTALLIQUE DE TYPE FROST PEINTE À ENLEVER POUR LA DURÉE DES TRAVAUX. POINT D'ANCRAGE : PLAQUE D'ACIER PEINTURÉE 150 X 150 AVEC ÉCROUS. ENTREPOSER À L'ENDROIT DÉTERMINÉ PAR LE CLIENT. PRÉPARER POUR RÉINSTALLATION.
- 002 COLONNE ET PLAQUE D'ANCRAGE EN ACIER FIXER DANS LE BÉTON ET TUYAU À CONSERVER. PRÉVOIR LES TRAVAUX DE SCARIFICATION AUX POURTOURS DE LA PLAQUE ET DU TUYAU

01 PLAN DE DÉMOLITION - RDC  
ÉCH. 1:75

PLAN CLÉ



NOTES

- 1 - TOUS LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DOIVENT SE FAIRE SELON LE CODE DE CONSTRUCTION DU QUÉBEC, LES NORMES EN VIGEUR, LE RÈGLEMENT SUR LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL (RSST) ET LE CODE DE SÉCURITÉ POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION (CSTC).
- 2 - L'ENTREPRENEUR EST RESPONSABLE DE LA SÉCURITÉ DU CHANTIER ET DOIT SE CONFORMER AUX CODES, NORMES ET RÈGLEMENTS EN VIGEUR.
- 3 - L'ENTREPRENEUR A LA RESPONSABILITÉ DE VÉRIFIER TOUS LES NIVEAUX, DIMENSIONS ET MESURES AVANT DE DÉBUTER LES TRAVAUX. LES ERREURS ET OMISSIONS DOIVENT ÊTRE SIGNALÉES AUX PROFESSIONNELS.
- 4 - AUCUNE MESURE À L'ÉCHELLE NE DOIT ÊTRE PRISE DIRECTEMENT SUR LES PLANS. LIRE LES DIMENSIONS INDICUÉES.
- 5 - L'ENTREPRENEUR DOIT SUIVRE LES DOCUMENTS DES AUTRES PROFESSIONNELS POUR TOUTES LES DISCIPLINES RELIÉES AU PROJET.

CLIENT

**Langlois**  
architectes inc.  
190, 2e AV  
LASALLE, QC  
H8P 2G5  
TEL : 514-733-6251

ARCHITECTURE

INGÉNIEUR EN STRUCTURE

INGÉNIEUR EN MÉCANIQUE ET ÉLECTRICITÉ

NO.	DATE	RÉVISION
00	2023-02-09	POUR APPEL D'OFFRES
AA	2023-01-25	POUR COMMENTAIRES

REMPACEMENT DE FINI DE PLANCHER  
CONSEIL NATIONAL DE RECHERCHE DU CANADA

PROJET

PLAN DE CONSTRUCTION  
REZ-DE-CHAUSSÉE

TITRE DU DESSIN

DATE : 2022-12-15

No. D'APPEL D'OFFRES :

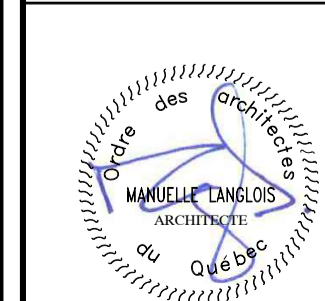
No. DE PROJET CLIENT :

No. DE DOSSIER LA : 13-22

ÉCHELLE : INDIQUÉE

DESSINÉ PAR : CGM

VÉRIFIÉ PAR : ML



A-101 00

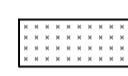
SCEAU



NOTES GÉNÉRALES DE CONSTRUCTION

AUX POURTOURS DE TOUS LES LOCAUX, PRÉVOIR DE FAÇONNER UNE PLINTHE À GORGE DE 150mm DE HAUTEUR, FINI LISSE.

LÉGENDE DE CONSTRUCTION

 NOUVEAU REVÊTEMENT DE PLANCHER ÉPOXYDIQUE AVEC PLINTHE À GORGE DE 150mm, FINI LISSE. ARRONDI DE LA PLINTHE À 25mm, FINI LISSE. COULEUR AU CHOIX DE L'ARCHITECTE

NOTES SPÉCIFIQUES DE CONSTRUCTION

- C01 À LA FIN DES TRAVAUX, RÉINSTALLER LA CLÔTURE MÉTALLIQUE. PRÉVOIR NOUVEAUX ANCRAGES TEL QUE L'EXISTANT
- C02 COLONNE ET PLAQUE D'ANCRAGE EN ACIER FIXER DANS LE BÉTON ET TUYAU À NETTOYER À LA FIN DES TRAVAUX. S'ASSURER QUE CES ÉQUIPEMENTS NE SOIENT PAS RECOUVERTS DU NOUVEAU REVÊTEMENT

01 PLAN DE CONSTRUCTION - RDC  
ECH. 1:75